

Fédération de pêche du 41 : les nouveautés 2018 !



La fin de l'année s'approche à grands pas. En 2017, vous avez été nombreux à nous faire confiance par votre adhésion au système associatif pêche. En effet, en ce début décembre nous comptabilisons déjà une augmentation de plus 4.5% (soit 352 pêcheurs) de membres majeurs actifs.

En 2017 la pêche fut difficile, les conditions hydrologiques également, mais une chose est certaine les poissons étaient au rendez-vous. Les inventaires piscicoles de 2017 l'ont démontré. Les populations de poissons, poissons blancs ou carnassiers, sont bien représentées dans les cours d'eau du Loir-et-Cher.



GÉNÉRATION PÊCHE

La nouvelle saison est arrivée,
n'oubliez pas votre carte de pêche * !

Dès le **13 décembre**

Rejoignez la Génération Pêche sur
www.cartedepeche.fr

*A chacun sa pêche,
A chacun sa carte de pêche...*



En cette fin d'année, nous souhaitons vivement remercier l'ensemble des bénévoles du réseau associatif pêche, sans qui la pêche ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. En effet, être bénévole d'une association de pêche c'est travailler au quotidien pour ses adhérents : rechercher de nouveaux

parcours, trouver des dépositaires de cartes, aménager et entretenir les parcours de pêche, recruter de nouveaux membres au sein de l'association, initier et former de nouveaux pêcheurs, empoissonner les parcours qui en éprouvent le besoin,...

Les cartes de pêche 2018 seront disponibles dès le 13 décembre chez vos dépositaires mais aussi sur www.cartedepeche.fr

La Cotisation Pêche et Milieu Aquatique ayant légèrement augmenté, notre Fédération a choisi de diminuer sa cotisation afin de maintenir le prix de la carte majeure. En revanche la carte interfédérale, elle, augmentera d'un petit euro en 2018, et passera donc à 96€.

La carte femme, stable depuis quelques années, augmentera, elle aussi, d'un euro et sera donc au prix de 33€ en 2018. Le tarifs des autres produits pêche sera inchangé.

13

RAPPEL : Pour les personnes qui souhaitent demander un carnet de captures pour la pêche de l'anguille, vous devrez vous munir de votre carte de pêche 2018 avant fin février pour pouvoir pêcher l'anguille dès l'ouverture (délais de 2 mois) et faire votre demande à la Direction Départementale des Territoires avant le 1er avril 2018. En effet, seules les demandes déposées avant cette date seront prises en compte.

Petite nouveauté sur les parcours de pêche de nuit de La Coudraie, St Firmin des Prés et St Quentin les Troo (1 weekend/ mois).

Depuis de nombreuses années ces sites sont soumis à réservation. La gestion de ces sites est croissante d'année en année : gestion administrative des réservations, gestion des toilettes sèches, déchets divers...

Le Conseil d'Administration a décidé d'incomber ce surcoût important aux utilisateurs du lieu en pêche de nuit et non à l'ensemble des pêcheurs. C'est pourquoi à compter du 1er janvier 2018, la pêche de la carpe la nuit sur les sites gérés par la Fédération (St Quentin, St Firmin des Prés et La Coudraie) s'effectuera sur réservation payante de 10 € /nuitée. Les réservations s'effectueront selon les mêmes conditions via internet avec règlement sécurisé en ligne. Attention : Aucun remboursement ne sera effectué.

Fédération de pêche du Loir-et-Cher

11, rue Robert Nau 41000 BLOIS, 02.54.90.25.60, 07.71.28.09.40, www.peche41.fr